

Rapport d'activité 2023

Communauté de Communes de la Haute Somme

Validé en conseil communautaire
Du 23/09/2024



Sortie culturelle à Cléry sur Somme
2 juin 2023



Conférence Intercommunale des maires
7 septembre 2023



Inauguration du composteur partagé à Péronne
Octobre 2023

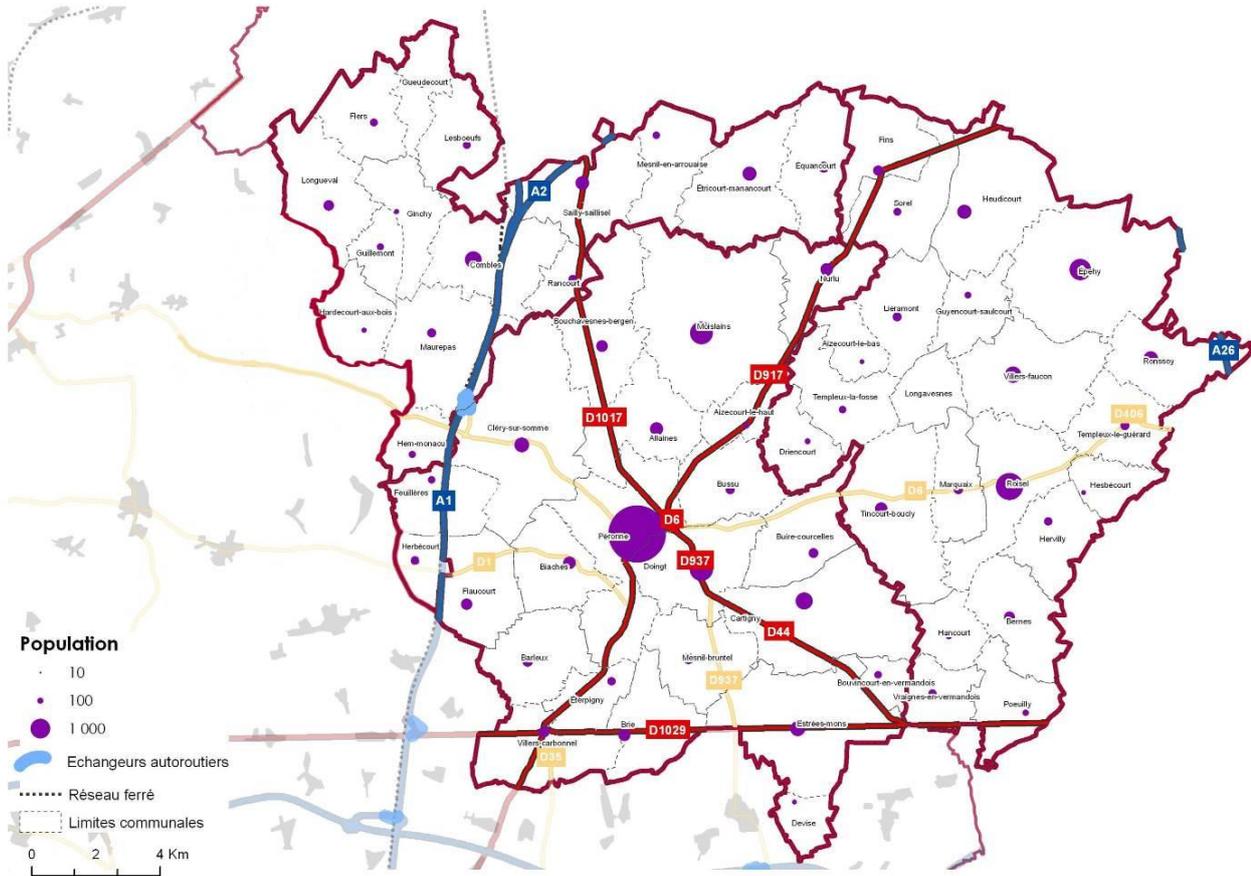


Semaine anniversaire au Tiers-Lieu numérique
Juin 2023



Fiche d'identité de la Communauté de Communes de la Haute Somme

A forte dominante rurale, 45 communes sur 60 comptent moins de 400 habitants, la Communauté de Communes de la Haute Somme est un territoire essentiellement agricole (pommes de terre, blé, légumes et betteraves principalement) au cœur de la région Hauts-de-France.



Sommaire

Fiche d'identité CCHS	2
Editorial	3
Statuts et gouvernance	4 & 5
Pacte financier et fiscal	5
Moyens Généraux	6 à 13
Compétences de la CCHS	
<i>Aménagement de l'espace</i>	14 & 15
<i>Aire d'accueil des Gens du voyage / GEMAPI</i>	16
<i>Protection et mise en Valeur de l'Environnement</i>	18
<i>Mobilité</i>	19
<i>Actions de développement économique et touristique</i>	19 à 21
<i>Environnement</i>	22
<i>SPANC</i>	23
<i>Voirie</i>	24
<i>Equipements sportifs, culturels et scolaires</i>	25 & 26
<i>Actions d'intérêt communautaire</i>	27
<i>Gendarmeries</i>	28
<i>Politique du logement et du cadre de vie</i>	29
<i>Tiers lieu numérique</i>	30 & 31
<i>Culture</i>	32

- 60 communes
- Date de création : 2013
- Superficie : 48 165 hectares
- Population : 27 272 habitants
(Au 1^{er} janvier 2023 - Source INSEE, population totale)





Editorial

Madame, Monsieur,

Notre communauté de communes ne manque pas de projets, et 2023 n'a pas échappé à la règle. De nombreux élus, très attachés à leur territoire, font foisonner les idées. Elles se concrétisent au fil des discussions, parfois âpres, mais toujours constructives.

Les détails de cette richesse de choix politiques sont détaillés dans ce rapport, et nos équipes d'agents travaillent en symbiose avec les élus.

C'est cette collaboration, qui fait que les dossiers progressent et se réalisent, malgré les écueils administratifs et techniques.

Je remercie nos équipes de terrain et administratives pour l'ambiance générale de travail avec les élus, et leur contribution au développement de notre collectivité.

Bonne lecture

Éric FRANÇOIS,
Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme



Statuts

Les statuts validés par 2 arrêtés préfectoraux des 14 et 22 juin 2021 n'ont pas été modifiés durant l'année 2023. Ils sont disponibles sur notre site Internet, rubrique « la CCHS » puis « Publications obligatoires ».

Gouvernance

La gouvernance en chiffres

1 Président

7 Vice-Présidents

5 Conseillers délégués

85 délégués titulaires

55 délégués suppléants

Le Président assure l'exécution des décisions du conseil communautaire et représente la Communauté de Communes dans tous les actes de la vie civile. Il préside de droit toutes les commissions et le Bureau Communautaire. Il est l'autorité qui nomme le personnel.

Le conseil communautaire lui a attribué des délégations, par délibération n° 2020-120 en date du 28/09/2020, telles que :

- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget,
- passer des marchés publics (en procédure adaptée, dite MAPA), lorsque les crédits sont prévus au budget,
- passer des contrats d'assurance
- délivrer les certificats d'alignement
- [...]

Le Bureau communautaire est composé du Président, des Vice-Présidents, des Conseillers Délégués et de 14 membres issus du Conseil Communautaire.

La délibération n° 2020-86 en date du 23 juillet 2020, a attribué des délégations au Bureau Communautaire :

- passer des marchés publics (procédure d'appel d'offres)
- effectuer des demandes de subventions
- passer des conventions avec les communes membres ou d'autres organismes publics
- [...]

Ces délégations permettent d'optimiser le fonctionnement de la collectivité.

Les délégués communautaires sont informés lors des conseils communautaires des décisions prises par le Président et par le Bureau, par insertion dans la note de synthèse jointe à l'ordre du jour.



Pour préparer les dossiers et proposer des projets, 10 commissions ont été créées (délibérations n° 2020-117 du 7 septembre 2020 et 2022-136 du 12 décembre 2022) :

- Appel d'offres (CAO)
- Attribution des logements communautaires
- Canal Seine Nord Europe
- Culture/Communication/Événementiel/Tourisme
- Coopération Intercommunale
- Développement économique
- Environnement
- Equipements communautaires
- Finances
- Travaux

En 2024 :

- 2 réunions avec les vice-présidents et les conseillers délégués (chacune se déroulant sur l'ensemble de la journée)
- 6 réunions de Bureau
- 9 conseils communautaires
- 16 réunions de commissions (dont 3 CAO)

Pacte financier et fiscal

Suite à la modification des statuts de la CCHS en 2021, et notamment la section « voirie », le conseil communautaire a adopté un pacte financier et fiscal. Il prend en compte les dépenses supplémentaires pour les communes, compte tenu de la rétrocession des voiries intramuros, mais également les travaux de voirie déjà réalisés.

Délibération n°2021-134 du 13 décembre 2021 approuvant le pacte financier et fiscal

Extrait du pacte financier et fiscal

[...] Il est défini des enveloppes de travaux neufs et de travaux d'entretien des voies intra-muros pour les 4 années à venir de 2021 à 2024, et déterminé des modalités de financement par la CCHS de ces charges transférées, à savoir :

- **Enveloppes :**
 - **Travaux neufs (TN) :** reprise de l'enveloppe actuelle (2019-2024) ; les consommations de 2019 à 2021 seront déduites du montant total alloué aux communes.
 - **Travaux d'entretien (TE) :** l'enveloppe correspond au montant annuel de référence multiplié par 4 années au prorata des travaux réalisés sur les voies intra-muros (70% ; ce pourcentage est une moyenne sur 5 ans).
Le montant annuel de référence est la moyenne des TE réalisés au cours des 2 dernières années (2019 et 2020), majorée de la maîtrise d'œuvre (3%), soit 710 000 € HT. Après application du prorata, l'enveloppe est de 497 000 € /an, soit 1 988 000 € sur 4 ans.
La dotation par commune est calculée en fonction de la population (15%), de la surface de voirie intra-muros (70%), et du linéaire de voirie départementale intra-muros (15%).
 - **Modalités des versements de la CCHS :**
 - **Attributions de compensation (AC) pour 50 % des enveloppes annualisées :**
50% de l'enveloppe TN / 6 ans
50% de l'enveloppe TE / 4 ans
 - **Fonds de concours (FC) :**
La dotation de FC 2021-2024 correspond à la différence entre l'enveloppe totale (TN + TE) et les AC sur 4 ans.
L'enveloppe de TN consommée entre 2019 et 2021 est déduite de la dotation.
Les versements de FC sont de 50 % du reste à charge de la commune au fur et à mesure des dépenses justifiées, dans la limite du solde de la dotation fixée pour la période 2021-2024.
Les FC ne sont versés qu'à la condition d'une délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune à la CCHS.
- Fauchage : la CCHS verse une indemnité forfaitaire aux communes, basée sur la longueur de voirie.*

Au 31 décembre 2023, 53 communes ont retourné leur délibération d'adhésion au pacte financier et fiscal.



Moyens généraux

Le siège social de la Communauté de Communes se situe au 23 avenue de l'Europe à Péronne. Il est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h, (16h30 le vendredi).

Les locaux techniques se situent dans la zone industrielle de la Chapelette, à Péronne, route de Barleux. Ceux-ci ne sont pas destinés à recevoir du public.



En 2023, les services de la Communauté de Communes et leurs responsables sont les suivants :

- Direction Générale des Services, Stéphane GENETÉ
- Direction Technique et Environnement, Vincent RUCHO
- Administration générale et communication, Pascaline PILOT
- Environnement et déchets, Mathieu HERCHEUX
- Équipements sportifs, Yverick DEBALLE
- Finances et Marchés publics, Marie-Pierre FORMENTIN
- Ressources humaines, Anne DORDAIN
- Services techniques, Guillaume FERNET
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), Jérôme VANHOUTTE

Ressources Humaines

(1 responsable + 1 agent à 28/35^{ème})

Suite au dépassement du seuil de 50 agents, un Comité Social Territorial (CST) a été créé par délibération en date du 17 mai 2022. Après les élections professionnelles du 8 décembre 2022, des représentants de la collectivité ont été désignés par délibération en date du 23 mars 2023. Pour rappel, le comité social territorial de la CCHS est composé de représentants du personnel (3 titulaires et 3 suppléants) et de représentants de la collectivité (3 titulaires et 3 suppléants). Le CST est une instance consultative où s'exerce le droit à la participation des fonctionnaires territoriaux, pour les questions collectives liées aux conditions et à l'organisation du travail.

Une réflexion sur la gestion des archives de la Communauté de Communes a été engagée et a abouti au recrutement d'une archiviste, qui se chargera du récolement des archives des 3 anciennes collectivités, poursuivra les travaux d'archivage papier et numérique de la CCHS, et pourra être mise à disposition des communes. Le poste a été créé par délibération n°2023-23 en date du 23 mars 2023. Il a été pourvu au 2 janvier 2024.

La Communauté de Communes de la Haute Somme a mis en place le télétravail, par délibération en date du 7 septembre 2023. L'organisation du télétravail est sous la responsabilité du Directeur Général des Services.



EFFECTIFS : au 31 décembre 2023

TC = temps complet - TNC = temps non complet

	Titulaires (53)		Non Titulaires (11)	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Administrative				
Catégorie A			1 TC	1 TC
Catégorie B	3 TC		1 TC	
Catégorie C	3 TC + 1 TNC	1 TC		
Technique				
Catégorie A				1 TC
Catégorie B		2 TC		
Catégorie C	5 TC	32 TC	1 TC	1 TNC
Sportive				
Catégorie B		3 TC		4 TC
Animation				
Catégorie B	1 TC			
Catégorie C	1 TC + 1 TNC			1 TC

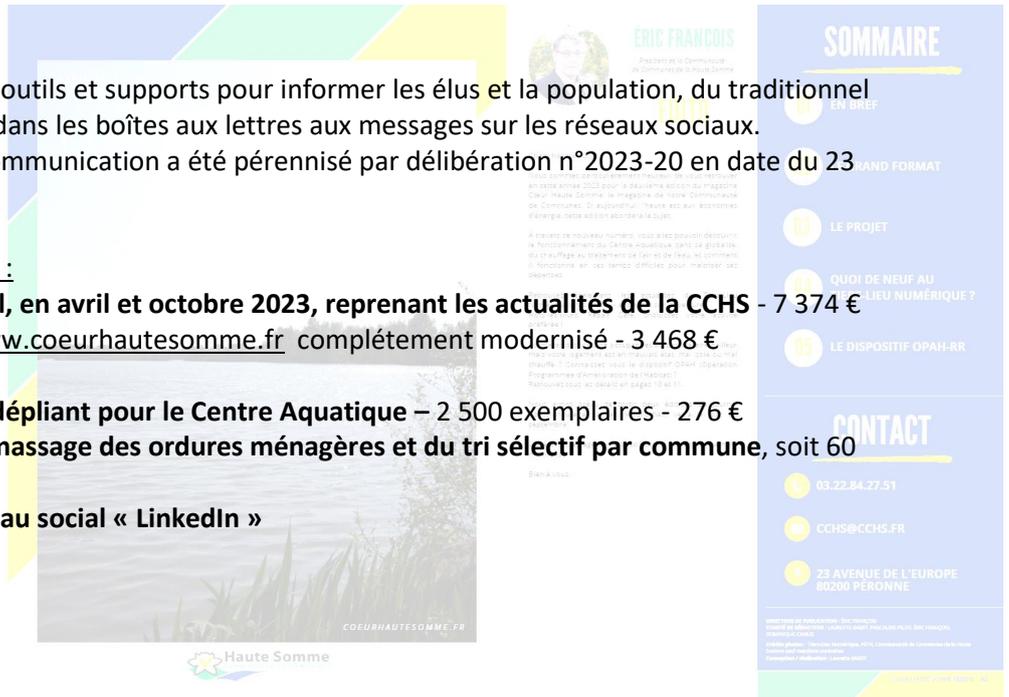
Communication

(1 agent)

La CCHS utilise plusieurs outils et supports pour informer les élus et la population, du traditionnel journal papier distribué dans les boîtes aux lettres aux messages sur les réseaux sociaux. Le poste de chargé de communication a été pérennisé par délibération n°2023-20 en date du 23 mars 2023.

Les publications de 2023 :

- ✓ 2 éditions du journal, en avril et octobre 2023, reprenant les actualités de la CCHS - 7 374 €
- ✓ Un site Internet, www.coeurhautesome.fr complètement modernisé - 3 468 €
- ✓ Une page Facebook
- ✓ Une mise à jour du dépliant pour le Centre Aquatique – 2 500 exemplaires - 276 €
- ✓ Un calendrier de ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif par commune, soit 60 calendriers - 1 494 €
- ✓ Une page sur le réseau social « LinkedIn »



Marchés publics

(1 agent)

Le service des marchés publics gère les procédures de mise en concurrence liées à la commande publique. Il organise la tenue des commissions d'appel d'offres, en collaboration avec les différents services, et veille au respect de la libre concurrence.

En 2023, 26 procédures de marchés publics ont été établies.

➔ 9 marchés de services, 10 de prestations intellectuelles, 3 de travaux, 3 de fournitures et 1 de concession.

Le marché de concession concerne la gestion du pôle équestre, pour une période de 12 ans à compter du 8/09/2023. Il a été confié à la société « Pôle équestre de la Haute Somme ».

Seuls les marchés notifiés dans l'année 2023 sont comptabilisés.



Désignation du Marché	Nature	Montant HT	Titulaire du marché
Vérification, maintenance préventive et corrective des extincteurs, des systèmes de désenfumage et robinets d'incendie armés	Service	72 000 € sur 4 ans	SASU INCENDIE (59 400 CAMBRAI)
Vérification, maintenance préventive et corrective des alarmes incendie, déclencheurs manuels et blocs autonomes d'éclairage et de sécurité	Service	72 000 € sur 4 ans	SASU INCENDIE (59 400 CAMBRAI)
Maintenance des appareils d'analyse d'eau	Services	60 000 € sur 3 ans	Groupe AMETHYS (59 113 SECLIN)
Maintenance des déchloramineurs	Services	60 000 € sur 3 ans	Groupe AMETHYS (59 113 SECLIN)
Friche FLODOR : alimentation électrique, gaz, eau potable, eaux usées, eaux pluviales	Travaux	652 400 €	GAZELEC (80 200 PERONNE)
Programme de voirie entretien	Travaux	1 800 000 € Sur 4 ans	EIFFAGE ROUTE (80 420 FLIXECOURT)
Entretien et nettoyage des couvertures, toitures terrasses, gouttières et cheneaux des bâtiments de la CCHS – étanchéité type bitume	Services	120 000 € sur 3 ans	ATTILA (02 490 MAISSEMY)
Entretien et nettoyage des couvertures, toitures terrasses, gouttières et cheneaux des bâtiments de la CCHS – tôles, tuiles, ardoises, bacs aciers	Services	120 000 € sur 3 ans	SOPREMA (80 480 SALEUX)
Entretien et nettoyage des couvertures, toitures terrasses, gouttières et cheneaux des bâtiments de la CCHS – deux revêtements différents	Services	120 000 € sur 3 ans	ATTILA (02 490 MAISSEMY)
Mission de Maîtrise d'œuvre – siège CCHS – travaux énergétiques	Prestations Intellectuelles	31 990 €	ASTELLE (80 200 PERONNE)
Produits d'entretien divers et matériel	Fourniture	74 000 € sur 3 ans	SOCOLDIS (62 222 BOULOGNE SUR MER)
Essuie mains et papier hygiénique	Fourniture	46 000 € sur 3 ans	TOUSSAINT (59 554 TILLOY LES CAMBRAI)
Transport des élèves (centre aquatique, gymnases)	Services	200 000 €	PERDIGEON (80 200 PERONNE)
Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la ZAC du Mont Saint Quentin à Péronne	Prestations Intellectuelles	41 125 €	ETUDIS (80 480 DURY)
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les marchés d'assurances de la CCHS et certaines communes	Prestations Intellectuelles	15 990 €	RISK PARTENAIRE (54 203 TOUL)
Accompagnement Patrimoine immobilier – Analyse du régime des propriétés	Prestations Intellectuelles	Max 39 900 €	ECO FINANCES (31 700 BLAGNAC)
Programme de voirie – Travaux neufs	Travaux	5 340 000 € sur 3 ans	EIFFAGE ROUTE (80 420 FLIXECOURT)
Maintenance du système de distribution du chlore gazeux	Services	60 000 € sur 3 ans	Groupe AMETHYS (59 113 SECLIN)
Audit énergétique à la MARPA	Prestations Intellectuelles	2 275 €	SARL SOLENER (59 000 LILLE)



Désignation du Marché	Nature	Montant HT	Titulaire du marché
Audit énergétique au gymnase Béranger	Prestations Intellectuelles	2 900 €	QUARDINA (80 440 GLISY)
Audit énergétique au gymnase Saint Denis	Prestations Intellectuelles	2 900 €	QUARDINA (80 440 GLISY)
Audit énergétique au gymnase de Roisel	Prestations Intellectuelles	2 900 €	QUARDINA (80 440 GLISY)
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre des compétences eau potable et assainissement collectif	Prestations Intellectuelles	19 797,50 €	AMEVA (80 480 DURY)
Fourniture de carburant par cartes accréditées	Fourniture	880 000 € sur 4 ans	SIPEC (94 859 IVRY)
Etude de préfiguration à l'exercice des compétences eau potable et assainissement	Prestations Intellectuelles	Max 117 700 €	ADRIAL (77 130 VILL SAINT JACQUES)

Perspectives 2024

- ➔ Travaux d'extension du siège de la CCHS
- ➔ Recrutement d'un cabinet pour la rédaction du projet de territoire



Finances

(1 responsable + 1 adjointe + 1 agent de gestion financière)

La Communauté de Communes gère **un budget principal** et **7 budgets annexes**.

Ces budgets s'équilibrent en recettes et en dépenses :

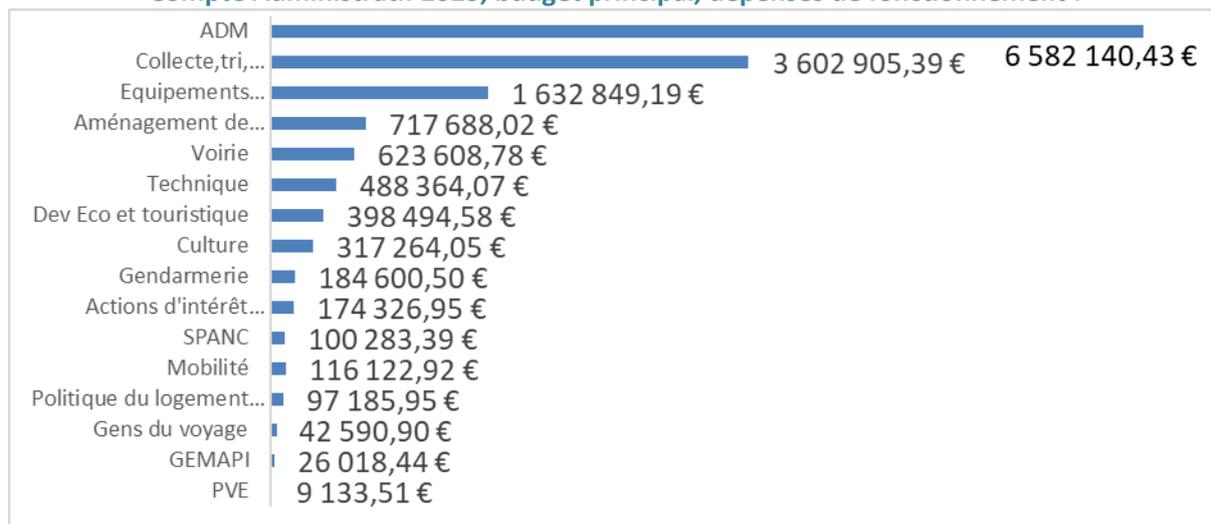
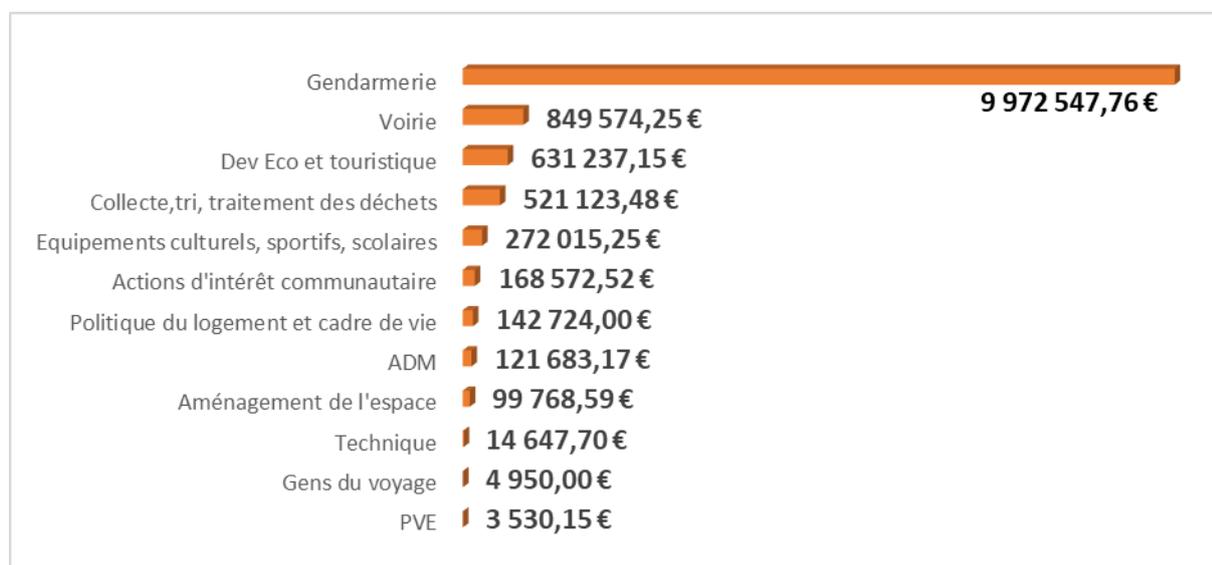
• Budget principal :	48 016 177,79 € TTC
• Aéroport :	1 084 414,24 € HT
• Centre Équestre :	531 014,79 € HT
• Centre Aquatique :	3 867 821,60 € HT
• FLODOR :	6 537 307,83 € HT
• SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) :	427 200,92 € TTC
• Tiers Lieu Numérique :	358 352,02 € HT
• Village artisanal :	464 031,41 € HT

Chaque budget est composé d'une partie fonctionnement (salaires, fournitures, carburant, entretien, etc.) et d'une partie investissement.

Fonctionnement (en €)	Budget Primitif 2023		Compte Administratif 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal	30 456 913,39		15 113 557,07	19 467 480,14
Aéroport	914 623,24		147 407,38	138 771,59
Centre équestre	209 678,05		147 631,91	349 117,58
Centre Aquatique	1 460 287,00		1 028 398,43	1 064 631,44
FLODOR	3 106 620,00		580 750,29	580 750,29
SPANC	390 531,92		117 681,61	145 831,34
Tiers Lieu Numérique	310 109,98		245 312,06	237 740,89
Village artisanal	263 598,00		83 497,47	88 853,74

Investissement (en €)	Budget Primitif 2023		Compte Administratif 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal	17 559 264,40		12 802 374,02	13 344 680,57
Aéroport	169 791,00		30 283,61	111 240,35
Centre équestre	321 336,74		220 148,27	346 397,05
Centre Aquatique	2 407 534,60		330 059,55	2 082 069,65
FLODOR	3 430 687,83		315 875,82	0
SPANC	36 669,00		668,40	1 083,41
Tiers Lieu Numérique	48 242,04		38 195,52	38 802,65
Village artisanal	200 433,41		77 587,10	58 990,94



Compte Administratif 2023, budget principal, dépenses de fonctionnement :**Compte Administratif 2023, budget principal, dépenses d'investissement :**

Le montant élevé en dépenses d'investissement correspond au montant total des travaux de la nouvelle gendarmerie, lié à une écriture d'ordre. (procédure comptable interne)

* GEMAPI= Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations – PVE : protection et mise en valeur de l'environnement – ADM = Administration Générale

Pour le budget général, le résultat de l'exercice 2023 est de 4 353 903.07 € en fonctionnement et - 542 306.55 € en investissement, soit un montant total de 4 896 209.62€.

A ce résultat s'ajoute la reprise des résultats du Syndicat Intercommunal des Aides à Domicile de Combles, dissous au 31/12/2022, pour un montant total de 144 083.09€.

Le résultat de clôture cumulé au 31/12/2023 est de 15 421 034 € (hors restes à réaliser dont le solde correspond à une dépense de 3 084 685€).



Fiscalité

La CCHS est un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre, dont les taux d'imposition sont les suivants (votés par délibérations n°39 et 40 du 11 avril 2023)

Taxe foncière bâti	Taxe Foncière Non bâti	Cotisation Foncière Entreprise Unique
3,71%	9,27%	22,22%

Le taux de taxe d'habitation est à nouveau voté. Le taux de référence est celui voté en 2019, à savoir 6,94%. Ce taux ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la CCHS a choisi d'instaurer la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), ce qui signifie qu'il n'y a plus qu'un seul taux de CFE voté en assemblée communautaire, au lieu d'un taux communal et un taux intercommunal.

Par délibération en date du 27 septembre 2021, le conseil communautaire a instauré la taxe GEMAPI, à partir du 1^{er} janvier 2022. Le produit fiscal attendu pour cette taxe est de 220 000€.

(Cf. chapitre sur la GEMAPI page 16 pour + d'informations)

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Par délibération n°2020-129 du 28 septembre 2020, le conseil communautaire a institué des zones de perception sur lesquelles les taux de TEOM sont différents. En effet, depuis 2020, la fréquence de collecte des ordures ménagères est tous les 15 jours pour 58 communes sur 60. C'est pourquoi il a été voté des taux différents en fonction du service rendu.

TAUX TEOM	Secteur 1 : Péronne 12,74%	Secteur 2 Doingt Flamicourt, 12,35%	Secteur 3 : 58 autres communes, 10,80%
Ordures ménagères	Chaque semaine	Chaque semaine	Tous les 15 jours
Tri sélectif	Chaque semaine	Tous les 15 jours	Tous les 15 jours

Recettes fiscales (+ d'informations dans le rapport d'orientations budgétaires 2024, page 90, disponible sur le site Internet de la CCHS)

4 taxes (Taxes foncières bâties et non bâties, Cotisation Foncière des Entreprises, Taxe d'Habitation)	4 081 717 €
Compensation Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	2 144 771 €
Compensation Taxe d'Habitation	1 940 573 €
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	1 515 577 €
Autres	590 131 €
GEMAPI	220 002 €
TOTAL	10 492 771 €



Administration Générale

(1 DGS – 1 responsable du service + 1 agent d'accueil)

Suite à la validation de l'avant-projet d'extension du siège social en novembre 2022, cette opération d'extension s'est poursuivie durant l'année 2023, avec la demande de diverses subventions :

- DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)	471 276 €
- DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)	150 000 €
- Fonds vert, dépôt en 2024	

Le coût de l'opération est estimé à 2 131 000€ TTC (hors aléas et révisions)

La consultation des différents lots de travaux a été lancée en novembre 2023, pour un démarrage des travaux courant juin 2024. (Durée des travaux 18 mois)

FAITS MARQUANTS – DEPENSES

Don à la Croix Rouge en soutien aux sinistrés des inondations du Pas-de-Calais	20 000 €
Rénovation d'un logement situé à Péronne	12 735 €
Bornes de recharge pour véhicules électriques au siège de la CCHS	5 187 €

FAITS MARQUANTS – RECETTES

→ Revenus des logements situés rue Béranger et rue Verte à Roisel, rue Voltaire à Doingt Flamicourt, rue Georges Clémenceau à Péronne	25 091 €
→ Location des bureaux de l'ancienne com de com situés à Roisel	10 855 €

Services techniques

Nombre d'agents : 1 directeur technique et environnement, 1 responsable technique et 5 agents

- Entretien du patrimoine de la CCHS (bâtiments + espaces verts)
- Entretien des chemins de randonnée : 249 h dont 144 h sur la Voie Verte
- Services aux communes :
 - Interventions dans les communes (30€/h/agent) : 1 281 heures facturées pour 15 communes
 - Locations de barnums (200€/barnum) : 23 locations
 - Locations d'un podium, 6x3m (200€/week-end) : 3 locations
 - Mises à disposition : barrières, panneaux de signalisation
 - Enrobé à froid : 489 sacs distribués

FAITS MARQUANTS – DEPENSES

Acquisition d'un véhicule	42 000 €
Achat de 75 barrières	6 000 €

PERSPECTIVES 2024

- Création d'une salle de pause avec cuisine dans le bâtiment du service OM
- Divers travaux sur les bâtiments communautaires : mise en place de cache moineaux, changement d'éclairage



Compétences de la CCHS



AMENAGEMENT DE L'ESPACE

FAITS MARQUANTS

❖ Cotisations/Subventions

→ Aménagement numérique du territoire (fibre optique) annuité 2023	121 384 €
→ Cotisation annuelle Somme Numérique	18 489 €

❖ Entretien et gestion de l'aérodrome Péronne – Haute Somme, dont les travaux suivants :

Menuiseries extérieures du snack bar	19 274 € HT
Travaux en régie : chauffage du pavillon et sanitaires pour les parachutistes	7 534 € HT
Avant-projet pour la rénovation de la piste	3 000 € HT

196 h d'entretien par les services techniques communautaires

❖ Zones naturelles sensibles

Le Département de la Somme est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Pour ce faire, il dispose d'un outil d'intervention : le droit de préemption ENS, lui permettant d'acquérir prioritairement des espaces inclus dans une zone de préemption ENS à partir de critères prédéfinis.

Ainsi, il a proposé aux communes et intercommunalités d'examiner l'opportunité d'étendre ou de créer une zone de préemption ENS sur le territoire de la CCHS.

Par délibération n°2023-01 du conseil communautaire du 26 janvier 2023, le conseil communautaire a approuvé la création de zones de préemption ENS sur les communes de Biaches, Feuillères, Péronne, Mesnil Bruntel, Eterpigny, Brie et Villers Carbonnel, soit 410,14 ha.

❖ SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural)

Afin de permettre des compensations foncières aux propriétaires et/ou exploitants qui seront impactés par les futurs projets de la CCHS (zones d'activités ou extension du pôle équestre), le conseil communautaire a constitué une réserve foncière auprès de la SAFER de 24 ha, située à Cléry sur Somme et Péronne.

Coût 390 000 €

❖ Etude pour la prise des compétences eau et assainissement

Le transfert de ces compétences est obligatoire au 1^{er} janvier 2026. C'est pourquoi les élus ont décidé de poursuivre la réflexion initiée en 2020. L'AMEVA assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le groupement ADRIAL CONSEILS- HEXA INGENIERIE – PINTAT AVOCATS a été désigné pour mener l'étude de préfiguration qui se poursuivra en 2024. (Plus de détails dans le rapport d'orientations budgétaires 2024 p51)

Coût AMEVA 19 797,50 €
Coût total de l'étude 117 700 € HT

PERSPECTIVES 2024

- Etude de faisabilité pour un aménagement global du site de l'aérodrome
- Poursuite de l'étude sur la prise de compétence eau/assainissement



LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Une nouvelle fois la concertation a été le maître mot du PLUI de la Haute Somme durant l'année 2023.

Les réunions d'ajustement du zonage avec la DDTM se sont achevées courant février 2023.

A la suite de ces réunions, toutes les pièces réglementaires ont été rédigées afin de les transmettre courant juin 2023 à l'ensemble des communes.

Les pièces réglementaires sont

- Les orientations d'aménagement et de programmation dites OAP
- Le règlement graphique (zonage)
- Le règlement écrit

Ces pièces serviront à instruire les autorisations d'urbanisme (déclaration de travaux, permis de construire, ...)

En parallèle, le cabinet SEPIA, en charge du schéma directeur des eaux pluviales, a terminé la rédaction de son schéma, et ses prescriptions ont été intégrées au PLUI.

Un comité de suivi s'est tenu le 22 juin 2023 pour présenter les arbitrages réalisés avec la DDTM.

Pour rappel, le comité de suivi est l'instance de gouvernance du PLUI, composé de quinze élus du conseil communautaire, à la fois des élus des bourgs centres mais également des maires de communes rurales, ainsi que des maires qui avaient déjà élaboré un document d'urbanisme.

Afin de présenter, en amont du conseil communautaire, l'arrêt-projet du PLUI, une conférence intercommunale des maires a été organisée le 7 septembre 2023.

La loi n°2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols, permet de mutualiser à l'échelle intercommunale les surfaces à urbaniser. Durant toute l'élaboration du document, la CCHS a raisonné par catégorie de communes, ce qui semble le plus pertinent à l'échelle intercommunale pour ne pas altérer la solidarité entre communes.

C'est pourquoi les élus, lors de cette conférence, ont voté à la majorité, pour la mutualisation de la surface minimale de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers autorisée durant la période 2021-2031.

Lors du conseil communautaire du 21 septembre 2023, l'arrêt projet du PLUI a été voté, à la majorité. Chaque commune dispose ensuite d'un délai de 3 mois pour consulter son conseil municipal et émettre un avis. Si une seule commune sur les 60 émet un avis défavorable, il est nécessaire d'arrêter le PLUI, une seconde fois.

Le terme « arrêt-projet » ne signifie pas que le document est terminé. Il s'agit d'une « photo » à un instant T du zonage et des autres pièces du PLUI, afin de pouvoir consulter les conseils municipaux et obtenir un avis.

Après réception des 60 avis, il sera nécessaire d'analyser chaque délibération des communes.

Par ailleurs, les élus n'ont pas souhaité mettre en place un service instructeur des demandes d'autorisation d'urbanisme au sein de la CCHS (*délibération n°2023-74 en date du 15 juin 2023*)

Lorsque le PLUI sera approuvé, la DDTM n'assurera plus l'instruction des documents (permis, déclaration de travaux). Ce service pourra être assuré, entre autres, par la commune, un syndicat (comme le PETR le fait actuellement) ou un cabinet privé (Code de l'urbanisme)

PERSPECTIVES 2024

→ Poursuite de l'élaboration du PLUI avec l'objectif d'un arrêt projet définitif



AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE



Prestataire : L'Hacienda - Coût annuel : 42 483,53 €
 Les services techniques de la CCHS assurent l'entretien courant.
 73,5 h d'entretien réalisées en 2023

GEMAPI (GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS)

- ❖ Cotisation à l'AMEVA (Aménagement et Valorisation du Bassin de la Somme) 13 384 €
- ❖ Cotisation à SOMEA (Somme Espace Agronomie) 300 €

Le montant estimatif global des travaux est de 11 863 877,50€ dont 7 973 893,50€ de reste à charge pour la CCHS. La commission GEMAPI a proposé :

- De lisser les dépenses sur 20 ans
- De ne pas financer l'intégralité de ces travaux par la taxe.

Les deux pôles prioritaires du programme ont été identifiés pour être inscrits dans les mesures compensatoires de la société du Canal Seine Nord Europe.

- La restauration des axes d'écoulement principaux et zones humides associées – 2 463 000€ HT
- La gestion des espèces exotiques envahissantes aquatiques – 1 055 000 € HT

La CCHS a également participé à la restauration et l'entretien de la Cologne, pour un montant de 19 846 €.

Les travaux de vannage du Moulin Damay ont été engagés par la Ville de Péronne fin 2023. La CCHS participera à cette opération au travers de fonds de concours en 2024.

Les autres programmes (réfection des ouvrages hydrauliques et restauration des courants maîtres de la Somme) seront déclinés durant les prochaines années.

PERSPECTIVES 2024

→ Lancement des marchés pour les travaux liés à la GEMAPI



PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

❖ **Plan Arbres**

Plantations de fruitiers et d'arbustes à la déchèterie de Saily Saillisel et sur la Voie Verte

Coût (plants, matériel et main d'œuvre réalisée en régie)

14 843 €

Subvention du Conseil Régional des Hauts de France

3 789 €

❖ **Entretien des chemins de randonnée en convention avec le Conseil Départemental**

Subvention de 2 470 €

❖ **Cotisation à l'Association de défense des chemins ruraux en Hauts de France : 150 €**



MOBILITE

❖ Garage solidaire

La CCHS a souhaité soutenir la création du garage solidaire par l'association Saint-Jean Mobilité, situé faubourg de Bretagne à Péronne.

Le garage solidaire, ouvert à tout public, permet de réparer et entretenir tout type de véhicule.
 Subvention de la CCHS : 7 000 €

❖ Transport urbain de la ville de Péronne

Délégation de service public : L'oiseau bleu (80 200 PERONNE) - Coût : 97 071,59 €

5 circuits circulent toute l'année. 1 supplémentaire est mis en place durant l'été, avec un arrêt au Centre Aquatique. En moyenne, 2 000 personnes fréquentent ce transport par mois.

Fréquentation totale pour l'année 2023 : 24 662 personnes

Les bus ne circulent pas les dimanches et jours fériés. Il est gratuit pour les usagers.

❖ Transport intracommunautaire

Afin de permettre à la population rurale, et en particulier aux jeunes, de se rendre au centre aquatique O₂ Somme, le conseil communautaire a validé la mise en place d'un circuit bus depuis certaines communes rurales vers Péronne.

Modalités mises en place :

- Du 10 juillet 2023 au 25 août 2023, sauf samedis, dimanches et jours fériés
- Service accessible à tous et gratuit,
- Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte

5 circuits ont été mis en place, du lundi au vendredi.

605 personnes au total ont utilisé ce service.

A noter que la fréquentation est très variable selon les points d'arrêts. Cette donnée sera prise en compte pour l'éventuelle reconduction du dispositif.

Coût : 11 015,73€

Cet été, la CCHS vous emmène à la piscine gratuitement*
 du 10 juillet au 25 août
 Pendant toutes les vacances, un bus passera près de chez vous**
 Le mercredi

	Aller	Retour
Épehy	13h35	18h10
Guyencourt-Saulcourt	13h50	17h55
Longavesnes	14h00	17h45
Templeux-la-Fosse	14h10	17h35
Bussu	14h20	17h25
Péronne	14h30	17h15

*L'entrée du centre aquatique reste au tarif en vigueur
 **Devant la mairie de votre commune
 - Les enfants de moins de 12 ans devront être accompagnés d'un adulte
 - Sous réserve des places disponibles
 - Les parents restent responsables des actes de leurs enfants mineurs dans le cadre du transport et de l'accès à la piscine

PERSPECTIVES 2024

➔ Réflexion sur les actions à mettre en place pour la mobilité

Rapport d'activité 2023 CCHS



ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

FAITS MARQUANTS

❖ **Zone d'activité de la Croisette – ex friche FLODOR (ZI de la Chapelette, Péronne)**

En 2023, les dépenses suivantes ont été réalisées :

• Réseaux	500 795 €
• Traitement plantes envahissantes	27 887 €
• Maîtrise d'œuvre, honoraires....	22 818 €
• Dépollution	17 335 €
• Démolition	11 790 €

Au 31 décembre 2023, au vu des dépenses mandatées et de celles restant à régler, la CCHS s'est engagée financièrement à hauteur de 4 212 000 €.

Le compromis avec la société en charge du projet MONA LISA, à savoir ECOFROST a été signé le 28 février 2023. L'acte de vente notarié a été signé le 21 décembre 2023.

La vente des 13 ha à la société apportera 3 200 000 € à la CCHS.

La société, usine de transformation de pommes de terre en frites surgelées, lancera les travaux de construction courant février 2024.

Pour les autres parcelles restant à commercialiser, il est nécessaire d'obtenir un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale. La procédure est soumise à enquête publique. Elle se déroulera dans le courant du premier trimestre 2024. Une fois l'autorisation obtenue, la CCHS lancera les travaux d'aménagement dont la durée est évaluée à 6 mois.

❖ **Pôle Equestre**

→ Travaux réalisés en 2023

Reprise de toiture	35 000 €
Signalisation routière	3 005 €

Des litiges sont toujours en cours d'instruction : la CCHS est en attente de la désignation d'un expert par le tribunal administratif pour le sinistre sur la toiture et du rapport d'expert pour le sinistre lié au gel. Pour rappel, ces sinistres datent de 2021. Compte tenu des délais d'expertise, les élus n'ont pas souhaité attendre les conclusions. C'est pourquoi la toiture du manège a été entièrement reprise, en remplaçant une tôle polycarbonate sur 2 par une tôle bac acier et en renforçant le couturage (fixation).

Le délégataire en place depuis l'ouverture en 2020 a souhaité mettre fin au contrat de concession. M. Jonathan MILON a été désigné par le conseil communautaire comme nouveau délégataire à partir du 1^{er} septembre 2023, pour une durée de 12 ans.

Les services techniques de la CCHS sont intervenus à hauteur de 104 h (dont l'entretien des espaces verts) et les travaux suivants :

- Pose de rideaux sur rail dans les stabulations	6 016 € HT
- Motorisation du portail de l'entrée principale	1 838 € HT



❖ **Village artisanal**

12 cellules, 4 d'environ 100m² et 8 de 50m²

La promotion des locations est assurée directement par la CCHS.

Taux d'occupation de l'année 2023 : 100%

Ci-dessous le détail des occupants en fin d'année 2022 :

- ✓ Lot 1 : Loison (ouvrages métalliques) - échéance 09/2029
- ✓ Lots 2/3 : Libert Archerie – échéance 10/2032
- ✓ Lots 4/5 : Société TOLSMA GRINICH France – échéance 06/2026
- ✓ Lot 6 : XL Sticker – échéance 11/2024
- ✓ Lot 7 : XL Sticker – échéance 06/2024
- ✓ Lot 8 : Association Rivières Haute Somme (entretien, aménagement zones humides et cours d'eau), échéance 04/2024
- ✓ Lot 9 : @M2C (Automatisme Mesures Contrôle et Conseils) - échéance 07/2029
- ✓ Lot 10 : Les guides composteurs, échéance 06/2025
- ✓ Lots 11 et 12 : A -STREAM, échéance 06/2024

Rappel du montant annuel des loyers : 50,82 € HT du m² + remboursement des charges à caractère général (provision de 13 € HT /m²)

52,5 h effectuées par les services techniques communautaires (espaces verts, maintenance)

- ### ❖ **Soutien financier à Initiative Somme** (association de conseils et d'aides à la création et/ou reprise d'entreprises) :

Participation forfaitaire : 3 000€/an - Part variable en fonction du nombre de dossiers : 6 095€ en 2023

❖ **Zone d'activités du Mont Saint Quentin (Péronne)**

Un constat est régulièrement fait par les usagers de cette zone, elle n'est pas appropriée aux nouveaux modes de déplacements tels que le vélo ou à pied.

C'est pourquoi dans le cadre de la compétence mobilité mais également de gestion des zones d'activités communautaires, une consultation a été lancée, début 2023, pour désigner un maître d'œuvre pour l'aménagement de la zone.

Le cabinet ETUDIS AMENAGEMENT a été recruté pour un montant de 53 130 € TTC.

L'avant-projet est toujours en cours d'étude, avec une réunion de présentation aux commerçants de la ZAC prévue début 2024.

Montant prévisionnel des travaux (uniquement travaux*) 1 723 310 €

*Création de ronds-points, pistes cyclables, trottoirs, éclairage....

- ### ❖ **Contribution au PETR Cœur des Hauts de France :** 353 732€

(dont la participation à l'Office de Tourisme, Destination Haute Somme)

❖ **Fonds d'intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC)**

Le conseil communautaire a délibéré en date du 20 février 2020 pour la signature d'une convention de partenariat avec le PETR pour déposer une candidature FISAC. Elle a été retenue et a permis de réserver environ 175 000€ pour les territoires de la Haute Somme et Terre de Picardie.

Le dispositif s'étend du 13 décembre 2019 au 18 décembre 2022. Compte tenu du contexte sanitaire, une prolongation de délai a été accordée jusqu'au 30 juin 2023.

Subventions aux artisans commerçants versées en 2023 53 659€

Participation aux dépenses d'animation 5 792€

Sur la période 2020/2023, 19 artisans/commerçants ont bénéficié de ce dispositif sur le territoire de la CCHS, pour un montant total de 64 379 € de subventions.

❖ **Autres participations**

➔ Contribution à la MEEF (Maison pour l'Entreprise, l'Emploi et la Formation) 21 818 €



❖ **Port de plaisance à Allaines**

Dans le cadre du chantier du Canal Seine Nord Europe, la CCHS a réalisé une étude de faisabilité du projet de création d'un port de plaisance et d'escale de croisière à Allaines.

L'étude révèle que la création ne semble pas pertinente voire risquée sur le plan économique. Il serait plus judicieux de requalifier et redimensionner le port existant de Péronne.

Les élus ont validé cette orientation, lors du conseil communautaire du 15 juin 2023.

Coût étude	55 070 €
Subvention Région	19 984 €

❖ **Etudes de dimensionnement et de positionnement des ports intérieurs en vue de la réalisation du Canal Seine Nord Europe**

Etudes de dimensionnement et de positionnement des ports intérieurs

Coût global pour la CCHS (Convention avec la Région 2021/2028) 446 296 €

Dont dépenses effectuées en 2023 54 046 €

Les services de la Région et les 5 intercommunalités concernées par les ports intérieurs du Canal Seine Nord Europe ont travaillé pour la constitution d'un syndicat mixte des ports intérieurs.

Les statuts ainsi que le pacte financier et fiscal de ce syndicat mixte ont été approuvés lors du conseil communautaire du 26 janvier 2023 (délibération n°2023-06).

Ce syndicat est constitué pour la gestion patrimoniale, l'aménagement et l'exploitation des ports intérieurs du Canal Seine Nord Europe. Il est donc composé de la Région et des 5 intercommunalités suivantes :

- la CCHS
- la Communauté de Communes de l'Est de la Somme
- la Communauté d'Agglomération de Cambrai
- la Communauté de Communes du Pays Noyonnais
- La Communauté de Communes Osartis-Marquion

❖ **Vente de parcelles**

Une société située sur la zone industrielle de la Chapelette souhaite s'agrandir. C'est pourquoi l'assemblée communautaire a autorisé la vente de deux parcelles d'une superficie totale de 4 500 m² pour un montant de 135 000€.

Délibération n°2023-75 en date du 15 juin 2023

PERSPECTIVES 2024

- ➔ Travaux d'aménagement de la Zone de la Croisette
- ➔ Travaux au pôle équestre : étude préliminaire pour la pose de panneaux photovoltaïques, éclairage du parking, bungalow pour le jury, aménagement des paddocks
- ➔ Validation des travaux d'aménagement de la Zone Mont Saint Quentin
- ➔ Finalisation de l'étude sur le port de plaisance à Péronne





COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Un rapport plus détaillé sur la compétence "collecte et traitement des déchets" est également consultable sur le site Internet de la CCHS.

Chiffres clés 2023

Nombre d'agents : 1 directeur technique et environnement, 1 responsable environnement, 1 chef d'atelier, 13 agents de collecte, 1 ambassadeur de tri
 4 gardiens + 1 agent gardien de déchèterie/ambassadeur de tri + 1 agent gardien de déchèterie en accroissement d'activité + 1 contrat aidé 30 h
 Véhicules : 7 PL + 3 VL + 2 engins manuscopiques

Frais de traitement d'enfouissement	807 423 €
Frais SMITOM (traitement sacs bleus)	145 366 €
Frais VEOLIA (traitement sacs jaunes)	164 303 €
Refus de tri (VEOLIA + SMITOM)	18 080 €
Achat de sacs de tri sélectif	47 305 €
Frais collecte du verre	65 026 €
Achat de bacs	39 718 €
Renouvellement en partie du parc de containers à verre (30)	61 044 €
Tonnage ordures ménagères collectées	6 122 Tonnes (224kg/hab)
Tonnage tri sélectif valorisé	1 698 Tonnes (62kg/hab)
Tonnage verre	1 117 Tonnes (41kg/hab)

Recettes de valorisation :

- Soutien CITEO 440 461 €
- Recette de la revente matériaux issus de la collecte sélective + le verre 183 889 €
- Recette de la revente matériaux issus des déchèteries (Ferrailles, radiographies, batteries et huiles végétales) 63 189 €

Déchèteries :

FREQUENTATION DES PARTICULIERS			
La Chapelette	Mont Saint Quentin	Sailly-Saillisel	Roisel
27 257	40 717	16 569	23 342

Frais de transport et traitement des déchets issus des déchèteries	826 236 €
Divers investissements dans les déchèteries	96 619 €
Recettes dépôts professionnels (1 238 dépôts)	27 973 €

FAITS MARQUANTS

- ❖ Subvention à l'association Artois Insertion Ressourcerie 58 634 €
- ❖ Achat composteurs 37 488 €
- ❖ Vente de 327 composteurs aux particuliers Recette : 6 540 €
- ❖ 7 communes ont doté leurs cimetières d'un composteur durant l'année
- ❖ Collecte d'amiante pour les particuliers – 1 opération sur 2 jours
33 Tonnes collectées - Coût pour la CCHS (prestation COVED) 11 666 €

PERSPECTIVES 2024

- ➔ Etude pour la construction d'une nouvelle déchèterie à Roisel
- ➔ Achat d'une BOM et d'un JCB
- ➔ Réfection de la toiture du bâtiment OM
- ➔ Etude de faisabilité pour la pose de panneaux photovoltaïques



SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

UNIQUEMENT POUR LES COMMUNES ZONEES EN NON COLLECTIF (50 COMMUNES)

Chiffres clés 2023

Nombres d'agents : 1 responsable et 1 agent

Véhicules : 2

- 100 chantiers ont été contrôlés : 21 concernant des travaux de nouvelles constructions ou agrandissement avec permis de construire et 79 concernant des travaux de réhabilitation
- 133 diagnostics **avant**-vente réalisés
- 361 contrôles **après** ventes immobilières (propriétaires ayant acheté depuis 2016 mais qui n'ont pas réalisé les travaux)
- 452 diagnostics de bon fonctionnement (sur les communes de : Fins, Flers, Guyencourt Saulcourt, Herbécourt, Liéramont et Vraignes en Vermandois)

Les agents du service ont pour mission de conseiller les habitants du territoire dans leur démarche de réhabilitation ou de création d'assainissement, d'autoriser l'implantation de nouveaux systèmes d'épuration et contrôler leur exécution. Le SPANC réalise également les diagnostics de tous les assainissements non collectifs existants sur le territoire afin de prévenir toute pollution ou atteinte à la salubrité publique.

Dans un souci de respect environnemental, des contrôles sur les installations d'assainissement non collectif sont effectués dans chaque commune.

Le service SPANC de la CCHS est financé par une redevance annuelle d'un montant de 10 € TTC (16,05 € les années précédentes) pour chaque compteur d'eau relié à une habitation (zonée en assainissement non collectif).

PERSPECTIVES 2024

→ Continuité du service



CREATION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Définition de la voirie communautaire

La voirie communautaire est constituée de toutes les voies communales revêtues (bitume + gravillons ou enrobé) situées à l'extérieur des agglomérations et la voirie des zones d'activités intra-muros.

Sont inclus :

- la voirie de desserte des ateliers relais communautaires, les carrefours, les giratoires,
- les bornes, la signalisation verticale et horizontale,
- les accotements, talus, murs de soutènement, les ouvrages d'art, (ponts, tunnels, passerelles),
- les trottoirs, les pistes cyclables,
- les fossés et l'écoulement des eaux pluviales.

Sont exclus :

- les chemins ruraux, les arrêts de bus, les parkings, l'éclairage public, les réseaux d'eau, d'assainissement collectif, de gaz, d'électricité, de télécommunications et autres réseaux divers,
- les espaces verts attenant à la voirie extra-muros.

Maître d'œuvre : ECAA (02100 Saint Quentin)

Marché à compter du 3 janvier 2022, reconductible 3 fois, 144 000 € par an maximum

Marché initial : 41 000 € mandatés au titre des travaux neufs – 15 000 € au titre des travaux d'entretien

Reconduction 1 : 9 000 € mandatés au titre des travaux neufs – 18 000 € au titre des travaux d'entretien

FAITS MARQUANTS

Travaux neufs → Création d'une voirie ou modification du revêtement (pose d'un enrobé, par exemple)

Travaux d'entretien → Réparation d'une voirie existante

- ❖ Travaux neufs : entreprise EIFFAGE, à compter du 19 août 2021, reconductible 2 fois

Marché initial, dépenses mandatées 311 000 €

Reconduction 1, dépenses mandatées 679 000 €

- ❖ Travaux d'entretien : entreprise EIFFAGE, à compter du 16 mai 2019, fin du marché 15 mai 2023

Marché initial, dépenses mandatées 865 000 €

Reconduction 1, dépenses mandatées 903 000 €

Reconduction 2, dépenses mandatées 676 000 €

Reconduction 3, dépenses mandatées 513 000 €

- ❖ En 2023, une consultation a été lancée pour le marché de travaux d'entretien, et une pour le marché de travaux neufs

Marché initial, travaux d'entretien à compter du 16 mai 2023, dépenses mandatées 495 000 €

PERSPECTIVES 2024

→ Nouveau pacte financier et fiscal à rédiger, pour déterminer l'enveloppe des fonds de concours qui arrive à échéance fin 2024



EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET SCOLAIRES

Nombre d'agents : 6 pour les gymnases, 11 pour le centre aquatique + le responsable / Véhicules : 1 + 1 vélo

5 équipements : Gymnase Saint Denis, Gymnase des Remparts, Gymnase Béranger, Gymnase de Roisel, Centre Aquatique.

FAITS MARQUANTS

❖ MAISON SPORT SANTE

Sur proposition de la fédération sportive UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique), les élus ont validé lors du conseil communautaire du 15 juin, le dispositif « Maison Sport Santé ». Il a pour but de détecter, d'accueillir et d'orienter les personnes souhaitant développer ou reprendre une activité physique adaptée à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge. Ces personnes orientées seront prises en charge, sur prescription médicale, par des professionnels de santé et du sport du Comité Départemental.

2 sites sur la CCHS : Epehy et Péronne

Coût pour la CCHS 6 000 €

❖ POLE CULTUREL

L'étude de faisabilité menée dans le courant du premier semestre 2023 a été présentée aux élus lors du conseil communautaire du 15 juin. A la suite de cette présentation, le futur site d'implantation du pôle culturel a été choisi. Il sera situé à Péronne, Faubourg de Bretagne, à proximité du centre-ville.

Dans le courant du deuxième semestre, l'étude s'est poursuivie par la définition globale du projet : la surface de plancher théorique, le coût de l'investissement toutes dépenses confondues et le coût de fonctionnement.

Compte tenu des coûts projetés, à savoir 19 200 000€ TTC pour l'investissement et plus de 700 000€ de fonctionnement, les élus n'ont pas souhaité délibérer sur le projet et ont demandé d'en optimiser le coût ainsi que le plan de financement. Un avenant au marché sera passé avec le cabinet en charge de l'étude début 2024.

❖ TRANSPORT DES ELEVES VERS LE CENTRE AQUATIQUE, GYMNASES DES REMPARTS ET DE ROISEL

78 567 €

❖ GYMNASES

➤ Gymnase de Roisel

Nouveaux paniers de Basket 13 440 €

➤ Gymnase des Remparts

Mise en place du bouclage pour l'eau chaude sanitaire 17 949 €

➤ Gymnase Béranger

Mise en place du bouclage pour l'eau chaude sanitaire 26 166 €

Mise en place de thermostats de régulation 8 807 €

Fourniture et pose d'un nouvel espace de stockage 7 944 €

➤ Salle de sport de Combles

Etude de faisabilité sur la construction d'une salle de sport à Combles 13 020 €

Dans le but de créer une structure sur place pour les élèves de Combles et éviter le déplacement vers les structures sur Péronne et également disposer d'un site pour les pratiques sportives, les élus ont souhaité lancer une étude de faisabilité. La réflexion est toujours en cours, compte tenu de la difficulté pour trouver un emplacement idéal au sein de la commune.



CENTRE AQUATIQUE O₂ SOMME

Divers matériels pédagogiques

5 033 €

Le centre aquatique a enregistré 92 105 entrées en 2023, quasiment la même fréquentation qu'en 2022. Les tarifs ont été augmentés au 1^{er} juillet 2023, ils n'avaient pas évolué depuis l'ouverture en 2017. Un sixième maître-nageur est venu renforcer les effectifs à compter du 1^{er} septembre, afin de continuer à développer les activités du centre aquatique.



Animations au centre aquatique

Paddle – Après midi Halloween

Aquabike Noël

PERSPECTIVES 2024

- ➔ Rénovation du mur d'escalade au gymnase Saint Denis
- ➔ Agrandissement du mur d'escalade au gymnase Béranger
- ➔ Aménagement paysager au centre aquatique



ACTIONS SOCIALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

FAITS MARQUANTS

Maintien des personnes à domicile

❖ Subventions aux organismes réalisant un service d'aide à la personne (portage de repas, aide à la toilette, préparation repas . . .)	
Association Saint Jean	40 038 €
ADMR Roisel	2 896 €
ADMR Monchy Lagache	66 €

La subvention est calculée sur la base du rapport d'activité fourni par chaque association ou organisme, à hauteur de 0,08 €/heure et 1,60 €/repas, pour les prestations réalisées dans les communes du territoire de la Haute Somme. C'est pourquoi l'ADMR de Monchy Lagache, qui couvre les communes d'Estrées Mons et de Devise, figure également parmi les organismes bénéficiaires.

MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées, à Combles)

❖ Entretien par les services techniques : 109 heures	
❖ Remplacement de menuiseries extérieures	49 712 €

Diagnostic Enfance Jeunesse

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) conventionne avec les territoires dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire partagé. A cet effet, l'association PEP80 a mené un diagnostic territorial enfance jeunesse sur le territoire de la CCHS. Il permet de déterminer les orientations et les modalités de mise en œuvre de la politique des services aux familles du territoire. Il consiste à établir un état des lieux des services existants en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, en identifiant les points forts et les points faibles. Il repère les éventuels écarts entre l'offre de services et les besoins ou attentes de la population.

L'élaboration de ce diagnostic s'est déroulée durant l'année 2023 pour une présentation en conseil communautaire début 2024.

Ce diagnostic permettra de définir les futures orientations du territoire dans le cadre d'une nouvelle convention territoriale globale avec la CAF.

Coût du diagnostic	25 000 €
Subvention CAF	19 872 €

PERSPECTIVES 2024

- ➔ Reconstitution des subventions pour le maintien à domicile des personnes âgées
- ➔ Signature d'une nouvelle convention territoriale globale avec la CAF de la Somme





GENDARMERIES

La collectivité est propriétaire et loue des locaux à la Gendarmerie Nationale :

- ✓ Le bâtiment administratif et les 40 logements situés avenue des Australiens à Péronne ;

Recette : 468 073 €

Travaux : remplacement du portail 20 450 €

- ✓ Le bâtiment administratif situé rue de Cambrai à Roisel ;

Recette : renouvellement du bail au 16 juillet 2022 pour 9 ans 16 510 €

Elle en assure l'entretien.

Pour 2023, prestations des services techniques communautaires : 96,5 h

PERSPECTIVES 2024

➔ **Rénovation complète du bâtiment administratif de la gendarmerie de Roisel**



POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

Depuis septembre 2020 et jusqu'en 2025, la Communauté de Communes est engagée dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat- Revitalisation Rurale (OPAH-RR), en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Cette opération est réalisée dans le cadre d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes Terre de Picardie.

Le cabinet en charge du suivi-animation est SOLIHA. Un numéro vert gratuit spécial OPAH ainsi qu'une adresse mail ont été créés afin que les particuliers contactent SOLIHA pour leurs projets de travaux.

Coût prévisionnel sur 5 ans : 441 858 € TTC

Recettes : 35% du HT hors part variable subvention ANAH et 35% pris en charge par Terre de Picardie.

L'ANAH ayant modifié ses critères d'éligibilité des dossiers, les objectifs de la convention ont été revus.

Objectifs de l'OPAH-RR

543 réhabilitations aidées sur 5 ans

- ✓ 482 logements occupés par leur propriétaire dont 297 réhabilitations énergétiques.
- ✓ 15 logements dans le cadre de l'aide « sorties de vacance »
- ✓ 46 logements locatifs privés ou vacants

Bilan en quelques chiffres (du 15 septembre 2020 au 25 janvier 2024) sur les 2 territoires :

- Mise à jour du flyer durant l'année 2023
- Une réunion d'information auprès des professionnels de l'immobilier en juin 2023
- 2 055 contacts **dont 1 309 sur la CCHS**
- 216 personnes accueillies lors des permanences
- 630 logements visités
- 253 dossiers notifiés ou en cours d'instruction
dont 170 dossiers notifiés sur la CCHS :
 - ➔ 111 dossiers amélioration énergétique
 - ➔ 46 dossiers autonomie
 - ➔ 10 dossiers travaux lourds ou dégradation moyenne
- 36 logements vacants remis sur le marché

Le conseil communautaire a renouvelé la caisse d'avance pour les propriétaires occupants bénéficiant d'une subvention ANAH dans le cadre de travaux d'amélioration de leur logement, par délibération n°2023-05 à hauteur de 50 000 €.

En 2023, 30 357€ pour 3 dossiers.

PERSPECTIVES 2024

➔ Poursuite de l'OPAH, avec un avenant n°2 augmentant les objectifs et nouvelle campagne de communication



CULTURE

Tiers lieu numérique



DES CHIFFRES EN 2023

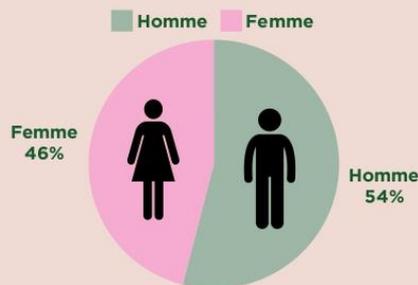


HABITATION 356 personnes résident dans la Communauté de Communes de la Haute Somme.



84 %
des adhérents

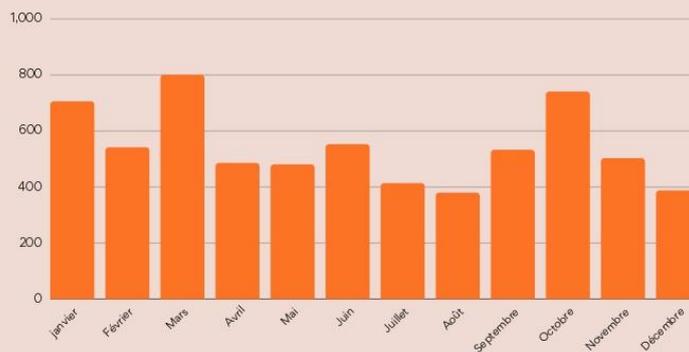
PERSONNES ACCUEILLIES PAR SEXE



REPRÉSENTATION PAR TRANCHE D'ÂGE



NOMBRE DE PERSONNES ACCUEILLIES (6528) (HORS FESTIVAL LUMÉRIC)



LE TIERS-LIEU NUMÉRIQUE

DATES IMPORTANTES

2023

3 MARS

RÉUNION AVEC LES PARTENAIRES LOCAUX SUR LA FORMATION ET L'EMPLOI

RÉUNION AVEC LE SRGEA DE LA SOMME SUR LA RÉDACTION D'UN PROJET NUMÉRIQUE ET RURALITÉ EN DIRECTION DES AGRICULTEURS

10 MARS

ATELIERS ANIMÉS PAR GOOGLE À DESTINATION DES ACTEURS LOCAUX

13 MARS

PARTICIPATION AU FORUM RÉUSSIR SANS ATTENDRE ORGANISÉ PAR LA MDSI DE PÉRONNE

16 MARS

RENCONTRE DU NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES À LA CMA DE BOVES ORGANISÉ PAR LA RÉGION HDF

22 MARS

INTERVENTION AU COLLÈGE SUR LES USAGES DU NUMÉRIQUE AUPRÈS DES JEUNES ET DE LEURS PARENTS

14 AVRIL

DÉFIS ROBOTIQUE

11 MAI

RÉUNION DES NUMÉRICIENS À DOUAI

12 MAI

RÉUNION PARTENAIRES SUR LE HANDICAP

16 MAI

FORMATION EMMAÛS POUR LA VENTE ORDINATEURS

25 MAI

RÉUNION DES ADHÉRENTS

12 AU 17 JUIN

SEMAINE ANNIVERSAIRE ET PORTES OUVERTES

13 JUIN

RÉUNION SUR L'AMI ÉNERGIE ET EAU AVEC LA RÉGION HDF

7 JUILLET

RÉUNION PARTENAIRES SUR LA MOBILITÉ

14 SEPTEMBRE

RÉUNION DES ADHÉRENTS

15 SEPTEMBRE

RÉUNION PARTENAIRES SUR LA SANTÉ

16 SEPTEMBRE

PARTICIPATION AU FORUM EMPLOI ORGANISÉ PAR LA VILLE DE PÉRONNE À L'ESPACE MAC ORLAN

30 SEPTEMBRE

PORTES OUVERTES ET STAND SUR LA FOIRE ST MICHEL À PÉRONNE

DU 2 AU 6 OCTOBRE

SEMAINE BLEUE À DESTINATION DES SENIORS ET DES PERSONNES HANDICAPÉES AVEC LA PARTICIPATION DE APF AMIENS

5 OCTOBRE

PARTICIPATION À L'INAUGURATION DE NUMÉRIC'AIDE DE L'ADMR

19 OCTOBRE

PARTICIPATION AU FORUM EMPLOI À PÔLE EMPLOI

17 ET 18 NOVEMBRE

FESTIVAL LUMÉRIC

23 NOVEMBRE

PARTICIPATION AU FORUM DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ORGANISÉ À L'HISTORIAL

14 DÉCEMBRE

RÉUNION DES ADHÉRENTS AVEC LES CADEAUX DE FIN D'ANNÉE FABRIQUÉS PAR LES ADHÉRENTS



Ecoles de musique

Subventions versées

Ecole municipale de Péronne :	65 600 €
Ecole intercommunale d'Epehy :	30 000 €
Stage d'été Epehy :	15 000 €

Ecole municipale de danse de Péronne : Subvention de 7 500 €



Sorties culturelles à destination des scolaires :

636 élèves ont pu profiter de la sortie culturelle, édition 2023, répartie sur 14 journées, du jeudi 11 mai 2023 au mardi 13 juin 2023.

Cette année, la thématique nature était à l'honneur. La journée s'est articulée sur 2 temps forts à Cléry sur Somme, avec des guides nature Qualinat :

- la découverte du parcours des oiseaux : observation de la faune et de la flore du site
- la découverte d'une anguillère et des étangs : biodiversité des étangs et découverte du piège qui sert à la capture de l'anguille

La pause méridienne s'est déroulée dans la salle polyvalente de Cléry sur Somme

Coût pour la CCHS (transport, guide et location de salle)

8 430 €

Autres événements culturels

→ **Cygnés des temps** : spectacle son et lumière à Péronne, du 30 juin 2023 au 2 juillet 2023

1600 ans d'Histoire de la ville de Péronne (depuis sa création vers les années 400 autour du Mont des Cygnes) et de son territoire. En fil rouge, le célèbre écrivain Pierre Mac Orlan, né à Péronne et blessé pendant la Première Guerre Mondiale (1916) à deux kilomètres de sa ville natale.

Ce spectacle est présenté dans le cadre historique de la Porte de Bretagne à Péronne.

Subvention de la CCHS : 8 000€ + mise à disposition de 3 barnums

→ **Flers sème son cirque** : dimanche 27 août 2023

La Communauté d'Agglomération d'Amiens a réduit ses contributions financières dans le domaine culturel. Pour ne pas impacter l'évènement qui a lieu fin août, la Communauté de Communes de la Haute Somme a attribué une subvention de 3 000 € à la commune de Flers pour sa dixième édition de « Flers sème son cirque », en complément d'un soutien logistique.

→ **Participation à la fête des étangs de Cléry sur Somme**, le 14 juillet 2023

600 € pour financer le guide réalisant des visites guidées durant la journée du parcours des oiseaux, site naturel à Cléry sur Somme.

→ Soutien financier à l'association « **Bernes Rétro Mobile** », pour l'acquisition d'une sono : 600€



PERSPECTIVES 2024

- Soutien aux animations d'intérêt communautaire
- Développement des activités du Tiers-Lieu Numérique

Rapport d'activité 2023 CCHS

